



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

TC/XXI/7

ORIGINAL: anglais

DATE: 25 février 1986

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

**Vingt et unième session
Genève, 12 et 13 novembre 1985**

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa vingt et unième session au siège de l'UPOV, à Genève, les 12 et 13 novembre 1985. La liste des participants figure dans l'annexe I du présent rapport.

2. La session est ouverte par M. J.M. Elena, président du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants et en particulier à M. M. Valvassori, expert de la Commission des Communautés européennes, qui assiste à la session en qualité d'observateur, ainsi qu'à MM. R.D. Seaton (Royaume-Uni), J. Habben (président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères, République fédérale d'Allemagne), W.J.G. van Ormelingen (Belgique), J.H. Grobler (Afrique du Sud) et H. Ito (Japon), qui assistent pour la première fois à une session du comité. Il rappelle aussi au comité le décès tragique de M. Le Roux (Afrique du Sud), qui avait pris une part active à ses travaux et à ceux de plusieurs groupes de travail techniques.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/XXI/1, après avoir convenu d'examiner le point 6 le deuxième jour de sa session, une fois que le comité de rédaction se sera réuni pour mettre au point les documents à étudier à ce propos, et d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire intitulé "Bref rapport sur la deuxième réunion avec les organisations internationales" à la suite du point 4.

Adoption du rapport de la vingtième session

4. Le comité adopte à l'unanimité le rapport de sa vingtième session reproduit dans le document TC/XX/12 Prov. après avoir convenu d'insérer les propositions de changement contenues dans l'annexe de la circulaire U 996-08.1 du 8 mars 1985 et d'élargir la question 5.ii) figurant au paragraphe 49 en ajoutant, après l'expression "en cause" le membre de phrase : "ou sont en disjonction selon une certaine formule."

Rapport sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

5. M. J. Guiard (France, président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles) rend compte de la quatorzième session de son groupe de travail, tenue à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) du 5 au 7 juin 1985. Le 4 juin, plusieurs sous-groupes se sont réunis en vue d'accélérer les débats devant avoir lieu au cours de la session au sujet des projets ou des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du cotonnier, de l'arachide, du riz (révision), du navet et de la navette (révision). Le compte rendu complet de cette session figure dans le document TWA/XIV/14. Au cours de celle-ci, le groupe de travail a terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du cotonnier, de l'arachide, du riz (révision), du trèfle violet (révision) et du trèfle blanc (révision), avant qu'ils ne soient soumis au comité pour adoption définitive, ainsi que ses travaux sur les principes directeurs d'examen de la pomme de terre (révision), avant qu'ils ne soient soumis pour observations aux organisations professionnelles. Il a par ailleurs terminé ses travaux concernant les principes directeurs d'examen du navet et de la navette (révision), avant qu'ils ne soient soumis au Groupe de travail technique sur les plantes potagères. Il a aussi examiné des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de la luzerne (révision) et de la vesce commune (révision), mais il devra poursuivre cet examen lors de sa prochaine session. En plus des questions touchant à l'élaboration des principes directeurs d'examen ou à leur révision, le groupe de travail a examiné diverses questions de caractère général et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Pour les principes directeurs d'examen du cotonnier, de l'arachide et, dans une moindre mesure, du riz, il a déploré l'absence fréquente d'exemples de variétés, qui sont des éléments essentiels de ces documents, ainsi que la faible participation de spécialistes aux travaux, et le manque de réaction de la part des organisations professionnelles consultées.

ii) Il a pris note des premiers résultats de l'étude multilatérale sur l'utilisation de l'électrophorèse pour l'examen du blé et est convenu qu'il faudra attendre les résultats de la deuxième année d'essais avant de pouvoir tirer des conclusions ou prendre des décisions. D'ores et déjà, il a noté un défaut de répétabilité tant pour l'électrophorèse que pour certains caractères conventionnels.

iii) Il a étudié de nouvelles étapes possibles dans la voie d'une plus grande harmonisation des essais des variétés de blé et a convenu de recueillir pour sa prochaine session des renseignements détaillés concernant les procédures d'examen du blé dans les différents Etats membres. Des résultats portant sur l'homogénéité des variétés de blé hybrides seront mis à sa disposition en vue d'étudier les problèmes rencontrés avec ce critère sur ce type de matériel.

iv) Il a procédé à un premier échange d'informations sur le triticales et sur les variétés hybrides du blé, et a convenu de le poursuivre durant sa prochaine session.

v) Il a convenu de dresser une liste des gènes de résistance à l'oïdium des variétés d'orge de printemps et à la rouille jaune pour le blé, liste qui

sera mise à jour annuellement lors de chaque session. Il a signalé au comité que cette liste a pour objet de décrire la réaction des variétés aux différentes formes de parasites et non de cataloguer et de décrire tous les formes de parasites étudiés. Par ailleurs, afin d'éviter les difficultés dues à l'utilisation de diverses formes de tel ou tel parasite, il serait préférable de constituer une collection de variétés représentant un éventail d'hôtes différentiels, nécessaire à l'identification des formes de parasites utilisées dans les essais ultérieurs.

vi) Il a convenu que, durant l'examen des caractères distinctifs et de l'homogénéité des variétés de colza, les différentes méthodes de sélection devront être prises davantage en considération. Il recueillera des renseignements détaillés sur la procédure d'examen du colza dans les différents Etats membres.

vii) Il a pris note des conclusions du comité sur la question des écarts minimaux entre les variétés et sur plusieurs autres questions de moindre importance soulevées par les groupes de travail techniques.

viii) Il a accepté dans leur ensemble les propositions relatives à des projets de principes directeurs d'examen normalisés tels qu'ils figurent, à titre d'exemple, dans le projet élaboré pour le streptocarpus, non sans avoir suggéré quelques modifications mineures de présentation au comité.

ix) Il a complété sa liste d'ouvrages et documents de référence devant être présentée au comité.

x) Il a proposé au comité de rechercher les moyens d'améliorer la diffusion de l'information sur les aspects techniques des essais de variétés pour qu'elle parvienne en temps opportun aux experts qui pratiquent ces essais dans les différents Etats membres.

6. La quinzième session du groupe de travail se tiendra à Dublin (Irlande) du 4 au 6 juin 1986. Quelques sous-groupes pourraient déjà se réunir au même endroit le 3 juin 1986. Au cours de cette session, le groupe de travail réexaminera le projet de principes directeurs d'examen de la pomme de terre (révision) en vue de présenter les documents au comité pour adoption définitive. Il reprendra en outre l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du navet et de la navette (révision), de la luzerne (révision) et de la vesce commune (révision), et commencera celui d'un document de travail sur les principes directeurs d'examen du triticale et éventuellement celui de documents de travail sur l'agrostide (révision) et le pâturin des prés (révision). Il est aussi prévu qu'il aborde les points suivants : les essais d'électrophorèse sur le blé, la procédure d'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité des variétés de blé dans différents pays, les variétés hybrides du blé, la liste des gènes de résistance à l'oïdium des variétés d'orge de printemps et à la rouille jaune pour le blé, les méthodes d'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité des variétés de colza, l'homogénéité de couleur du hile de la fève et de la féverole, les principes directeurs d'examen normalisés, la liste d'ouvrages et documents de référence, le concept des caractères distinctifs et de l'homogénéité au regard des caractères discontinus des variétés non strictement autogames. Le groupe de travail est d'ores et déjà invité par l'expert de l'Afrique du Sud à tenir sa seizième session dans ce pays.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

7. Mme V. Silvey (Royaume-Uni, présidente du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur) rend compte de la troisième session de son groupe de travail, tenue à Wageningen (Pays-Bas) du 8 au 10 mai 1985. Le compte rendu complet de cette session figure dans le document TWC/III/13. Au cours de celle-ci, le groupe de travail a examiné les questions et pris les mesures suivantes :

i) Il a réaffirmé que, d'un point de vue statistique, les critères actuels de l'UPOV devront être remplacés par une analyse sur plusieurs années, mais qu'une proposition précise dans ce sens ne pourra être présentée au comité que lorsqu'on aura mieux étudié les conséquences pratiques d'un tel changement, notamment la fixation du niveau significatif et l'application de l'analyse après deux années d'essais.

ii) Il a pris note d'une proposition soumise par un expert du Royaume-Uni visant à appliquer une autre méthode que celle utilisée par l'UPOV pour l'examen de l'homogénéité. Il a été décidé que plusieurs Etats membres essaieraient la méthode proposée et compareraient les résultats obtenus avec ceux de la méthode actuelle de l'UPOV.

iii) Il a pris note des progrès accomplis dans l'harmonisation du contenu des listes annuelles de variétés en cours d'examen échangées entre les Etats membres de l'UPOV. Afin d'en améliorer l'usage, il a de nouveau recommandé qu'elles soient distribuées, au niveau national, aux experts qui travaillent réellement sur les espèces concernées. En outre, pour qu'elles soient plus facilement identifiables, il faudrait toujours qu'elles portent leur titre complet, à savoir "liste annuelle des variétés en cours d'examen", et qu'elles mentionnent les espèces, l'Etat qui les a dressées et l'année de référence.

iv) Il a noté qu'il ne s'imposait pas actuellement de normaliser la structure des éléments d'information utilisés pour vérifier les dénominations de variétés. La priorité absolue devrait être réservée à un échange rapide, par des moyens de télécommunication, des listes de dénominations variétales proposées, quelles que soient les formes sous lesquelles l'information est transmise. Il a été convenu que les experts des Pays-Bas et du Royaume-Uni expérimenteraient cet échange par courrier électronique des dénominations variétales proposées et rendraient compte de leur expérience lors de la prochaine session du groupe de travail.

v) Le groupe de travail a poursuivi l'examen d'une proposition visant à uniformiser la présentation des descriptions variétales et a établi plusieurs recommandations destinées à être présentées au comité.

vi) Il a pris note des possibilités existantes concernant les liaisons par les réseaux d'intercommunication, et en particulier les possibilités de liaison entre les services nationaux par courrier électronique et au moyen d'un réseau de commutation par paquets.

vii) Il a pris note des principes directeurs de programmation en FORTRAN élaborés par des experts du Royaume-Uni et a recommandé que ces principes soient suivis aussi souvent et aussi fidèlement que possible.

viii) Il a pris note d'informations mises à jour concernant les dispositifs manuels de saisie des données utilisés actuellement par les différents Etats membres pour recueillir des observations concernant les plantes.

ix) Il a décidé de compléter sa liste d'ouvrages et documents de référence.

8. La quatrième session du groupe de travail se tiendra à Hanovre (République fédérale d'Allemagne), du 21 au 23 mai 1986. Au cours de celle-ci, le groupe de travail abordera ou reprendra l'examen des questions suivantes : analyse sur plusieurs années, examen de l'homogénéité des plantes allogames, examen de l'homogénéité des plantes autogames, listes annuelles des variétés en cours d'examen, description des variétés, réseau d'intercommunication, échange de logiciels, liste d'ouvrages de référence, questions soulevées par les autres groupes de travail techniques de l'UPOV.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

9. M. F. Schneider (Pays-Bas, président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières) rend compte de la seizième session de son groupe de travail, tenue à Aarslev (Danemark) du 19 au 21 juin 1985. Plusieurs sous-groupes se sont réunis le 18 juin en vue d'accélérer les débats devant avoir lieu au cours de la session au sujet des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du pommier (révision), de l'avocatier, du bananier, du goyavier, du macadamia et du manguier. Le compte rendu complet de cette session figure dans le document TWF/XVI/23. Au cours de celle-ci, le groupe de travail a terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'avocatier, de l'actinidia, de l'olivier et du cognassier avant qu'ils ne soient soumis pour adoption définitive au comité, ainsi que ses travaux sur les principes directeurs d'examen du pommier (révision) - sous réserve que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers approuve les modifications apportées - et du framboisier (révision) avant qu'ils ne soient soumis aux organisations professionnelles pour observations. Le groupe de travail a en outre approuvé le document de travail concernant les principes directeurs d'examen révisés de la vigne, élaboré en vue de modifier ceux-ci conformément à la décision prise par l'Office international de la vigne et du vin (OIV), le Conseil international des ressources phyto-génétiques (CIRP) et l'UPOV, et a décidé de soumettre ce document de travail à l'approbation du comité. Il a aussi examiné ou commencé à examiner les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de la ronce fruitière (révision), du macadamia, du goyavier et du manguier, sur lesquels il devra toutefois revenir au cours de sa prochaine session. En plus des questions touchant à l'élaboration des principes directeurs d'examen ou à leur révision, le groupe de travail a examiné plusieurs questions de caractère général et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a étudié la possibilité d'améliorer les relations et la coopération avec les organismes travaillant sur les espèces fruitières et a décidé que les experts s'efforceraient d'améliorer leurs relations au niveau national avec les experts de ces organismes et qu'ils se renseigneraient davantage sur les organismes spécialisés s'occupant des espèces concernées lorsqu'ils auraient à réviser des principes directeurs d'examen existants ou à en élaborer de nouveaux.

ii) Il a décidé de compléter la liste d'ouvrages et documents de référence à soumettre au comité et de mettre cette liste à jour par un échange de correspondance qui aura lieu annuellement avant chaque session, et a proposé au comité un mode de classement de cette documentation.

iii) Il a approuvé la proposition visant à uniformiser davantage les projets de principes directeurs d'examen sur la base de l'exemple élaboré par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers et a proposé au comité d'adopter cette présentation comme nouveau modèle.

iv) Il a décidé d'établir pour sa prochaine session, pour les espèces relevant de son domaine de compétence, une liste des maladies qui ont une incidence sur l'examen, une liste des maladies pour lesquelles il y a des restrictions à l'importation en cas d'examen centralisé et une liste des maladies pour lesquelles les centres d'examen centralisé vérifient que le matériel végétal n'est pas atteint avant de l'accepter pour les examens DHS.

v) Il a noté que des entretiens auraient lieu aux Pays-Bas en juillet 1985 entre la Royal Horticultural Society (RHS) et la Society of Dutch Flower Auctions en vue de la réimpression du code des couleurs de la RHS.

vi) Il a pris acte du résultat des débats du comité concernant les écarts minimaux entre les variétés.

vii) Il a noté qu'il n'a pas d'autres propositions, dans son domaine de compétence, à soumettre au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur.

10. Le groupe de travail tiendra sa dix-septième session à Wädenswil (Suisse) du 17 au 19 septembre 1986. Certains sous-groupes se réuniront déjà au même endroit le 16 septembre 1986, et peut-être aussi le 15 si la participation d'un expert sud-africain en cultures tropicales et subtropicales est rendue possible. Au cours de cette session, le groupe de travail réexaminera - en vue de les soumettre pour adoption définitive au comité - les documents de travail concernant les principes directeurs d'examen du pommier (révision) et du framboisier (révision). En outre, il examinera ou réexaminera les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du bananier, de la ronce fruitière (révision), du châtaignier, du groseillier à maquereau (révision), du goyavier, du macadamia, du manguier et des porte-greffes de prunus. Par ailleurs, il est prévu d'examiner les questions suivantes : liste d'ouvrages et de documents de référence, principes directeurs d'examen normalisés, code des couleurs, état sanitaire du matériel végétal envoyé à l'examen.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

11. En l'absence du président (M. B. Bar-Tel, Israël), et à la demande de celui-ci, M. M.-H. Thiele-Wittig lit le compte rendu du président relatif à la dix-huitième session du groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, tenue à Aarslev (Danemark) du 25 au 27 juin 1985. Le 24 juin 1985, des sous-groupes chargés des principes directeurs d'examen de l'impatiante, du cactus de Noël et du cactus jonc ainsi que du glaïeul se sont réunis au même endroit. Le 24 juin également, un sous-groupe chargé du genévrier s'est réuni à Hornum. Le compte rendu complet de cette session figure dans le document TWO/XVIII/16. Au cours de celle-ci, le groupe de travail a terminé ses travaux concernant les principes directeurs d'examen du streptocarpus (révision), du saule, du callune et du lagerstroemia avant qu'ils ne soient soumis pour adoption définitive au comité. Il a aussi terminé son examen des projets de principes directeurs d'examen de l'impatiante, du cactus de Noël et du cactus jonc, du genévrier et du pommier (révision - compte tenu des modifications apportées par le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières), avant qu'ils ne soient soumis aux organisations pro-

fessionnelles pour observations. Il a en outre examiné des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du bégonia tuberhybrida, du glaïeul, de l'hortensia et de l'épicéa commun, sur lesquels il devra toutefois revenir au cours de sa prochaine session. Par manque de temps, il n'a pas été possible d'examiner en détail les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du chrysanthème (révision), du pelargonium grandiflorum et du pelargonium (zonale, géranium-lierre et hybrides, révision). Le projet de principes directeurs d'examen du pommier a été examiné en coopération avec le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières. En plus des questions touchant à l'élaboration des principes directeurs d'examen ou à leur révision, le groupe de travail a examiné les questions de caractère général suivantes :

i) Il a pris note de la comparaison de différents codes de couleurs faite aux Pays-Bas et a pleinement soutenu l'idée d'une réimpression éventuelle du code RHS.

ii) Il est convenu qu'il n'avait aucune question particulière à soumettre au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur.

iii) Il a proposé au comité un mode de classement pour la liste d'ouvrages et documents de référence.

iv) Il a proposé au comité un nouveau modèle pour les principes directeurs d'examen, tel qu'il figure dans le projet élaboré pour le streptocarpus.

v) Il a décidé qu'à l'avenir les principes directeurs d'examen devront contenir davantage d'informations sur l'état sanitaire du matériel végétal fourni pour examen.

vi) Il a pris note du résultat des débats du comité concernant les écarts minimaux entre les variétés.

vii) Il a proposé au comité de prévoir dans le nouveau projet de rapport d'examen une colonne réservée aux observations, dans laquelle on pourra ajouter des remarques au sujet des différentes expressions de caractères.

viii) Il a pris note des débats tenus par le comité lors de sa dernière session au sujet de l'examen des caractères distinctifs et est convenu d'y revenir lors de la prochaine session. Il s'efforcera de coopérer plus efficacement avec d'autres organisations ou organismes travaillant dans son domaine et, chaque fois qu'un document concernant des principes directeurs d'examen sera terminé, il se renseignera sur les organismes ou organisations travaillant sur les espèces concernées auxquels des commentaires pourraient être demandés.

12. La dix-neuvième session du groupe de travail aura lieu à Wageningen (Pays-Bas) du 16 au 18 juillet 1986, et sera peut-être précédée le 15 par la réunion de certains sous-groupes dans cette même ville. Au cours de la session, le groupe de travail réexaminera - en vue de les soumettre pour adoption définitive au comité - les projets de principes directeurs d'examen de l'impatiante, du cactus de Noël et du cactus jonc, du genévrier et du pommier (révision). En outre, il réexaminera ou commencera d'examiner les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de l'alstroemère (révision), du bégonia elatior (révision), du bégonia tuberhybrida, du chrysanthème (révision), du dieffenbachia, de l'épicéa commun, du glaïeul, de l'hortensia, de l'iris (bulbeux), du pelargonium grandiflorum, du pelargonium (zonale, géranium-lierre et hybrides, révision), du pyracantha, du rhododendron (révision), du rosier (révision), de la tulipe et du weigela. Il a supprimé de son

programme les travaux précédemment prévus sur les espèces suivantes : bruyère d'hiver, dahlia, larix, pin noir, sapin de Douglas et vriesea. Par ailleurs, il est prévu d'examiner les questions suivantes : rapports sur les faits nouveaux particuliers survenus en matière de protection des variétés végétales, comparaison des codes de couleurs, questions à soumettre au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur, liste d'ouvrages et documents de référence, principes directeurs d'examen normalisés, harmonisation des rapports d'examen, descriptions variétales et questionnaires techniques.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

13. M. J. Habben (République fédérale d'Allemagne, président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères) rend compte de la dix-huitième session de son groupe de travail, tenue à Cambridge (Royaume-Uni) du 9 au 12 juillet 1985. Le sous-groupe chargé de la courgette s'est réuni au même endroit le 8 juillet. Le compte rendu complet de cette session figure dans le document TWV/XVIII/14 Prov. Au cours de celle-ci, le groupe de travail a terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du navet et de la navette (révision) (mis au point conjointement avec le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles) ainsi que du melon, avant qu'ils ne soient soumis aux organisations professionnelles pour observations. Il a aussi examiné des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de la courgette, de la chicorée, de la poirée et du chou de Chinois, mais il devra y revenir lors de sa prochaine session. Par manque de temps, il n'a pas été possible d'examiner les principes directeurs d'examen de la tomate (révision), de l'asperge, de l'aubergine et de la pastèque. Outre les questions relatives aux principes directeurs d'examen, le groupe de travail a aussi débattu plusieurs questions d'ordre général et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a pris note des résultats de la comparaison de plusieurs descriptions variétales de pois faite par les différents Etats membres et a décidé de poursuivre les essais pendant une année encore.

ii) Pour les variétés hybrides, il a accepté la possibilité d'une tolérance supplémentaire d'environ 5 à 10% en ce qui concerne les plantes endogames, mais il décidera cas par cas du pourcentage exact à inscrire dans les principes directeurs d'examen, au moment de rédiger ou de réviser ceux-ci.

iii) Il est convenu de présenter au comité la liste d'ouvrages et documents de référence, liste qui sera mise à jour annuellement avant chaque session, et a proposé au comité un mode de classement de cette documentation.

iv) Il a pris note des problèmes particuliers qui se posent dans les essais d'oignons et de carottes et attendra les résultats de la deuxième année d'essais avant de prendre de nouvelles décisions ou de soumettre la question au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur.

v) Il a accepté la proposition visant à uniformiser davantage les projets de principes directeurs d'examen conformément au modèle élaboré par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, et a proposé au comité d'adopter cette présentation comme nouveau modèle, non sans y avoir apporté quelques changements.

vi) Il a pris note du résultat des débats du comité sur plusieurs questions, notamment celle des écarts minimaux entre les variétés.

vii) Il a noté que les Communautés européennes (CE) envisageaient de revoir les directives concernant les différentes espèces et que cette révision tiendrait compte des principes directeurs d'examen de l'UPOV. A ce propos, il a souligné que les principes directeurs d'examen de certaines espèces, qui avaient été mis au point par l'UPOV à une date assez reculée, devraient peut-être faire l'objet d'une révision plus rapidement que prévu pour éviter que les changements apportés par la CE et par l'UPOV n'aillent dans des directions opposées.

14. La dix-neuvième session du groupe de travail se tiendra à Pontecagnano-Salerno (Italie) du 27 au 29 mai 1986 et sera précédée le 26 mai de la réunion d'un sous-groupe, au même endroit. Un autre sous-groupe, celui des pois, se réunira les 15 et 16 juillet 1986 à Edimbourg (Royaume-Uni). Au cours de la dix-neuvième session, le groupe de travail a l'intention de terminer ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du navet et de la navette (révision) et du melon, pour qu'ils puissent être soumis pour adoption définitive au comité. En outre, il est prévu d'examiner ou de réexaminer les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de la courgette, de la chicorée, de la poirée, du chou de Chinois, de l'asperge, de la pastèque, de la tomate (révision), du fenouil, du persil, du haricot d'Espagne (révision), de la carotte (révision), de l'épinard (révision), du chou de Bruxelles (révision) et du salsifis noir. Il est aussi prévu d'aborder ou de reprendre l'examen des questions suivantes : comparaison des descriptions variétales de pois; liste d'ouvrages et documents de référence; questions à soumettre au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur; principes directeurs d'examen normalisés. Pour la vingtième session du groupe de travail, il est d'ores et déjà prévu d'examiner les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du chou-fleur (révision), du concombre, cornichon (révision), du chou pommé (révision), de l'aneth, de la civette, du brocoli, du champignon de couche et de l'oenothère.

15. Le comité a pris note de l'expérience positive faite par le Groupe de travail technique sur les plantes potagères, au sein duquel des cas particuliers ont été présentés, qui ont pu être examinés au cours de la session et sur le terrain là où les plantes étaient à disposition. Il a recommandé aux autres groupes de travail techniques de procéder de la même façon.

Rapport sur la deuxième réunion avec les organisations internationales et les faits connexes

16. M. M.-H. Thiele-Wittig rend compte brièvement de la deuxième réunion avec les organisations internationales en mettant l'accent sur les sujets qui présentent un intérêt particulier pour le comité. Le rapport détaillé de cette réunion figurera dans le document IOM/II/8 Prov.

17. Les débats sont axés sur la proposition qui a été faite au cours de cette réunion avec les organisations internationales et qui vise à permettre aux organisations professionnelles de participer plus activement à l'élaboration des principes directeurs d'examen. Finalement, il est décidé ce qui suit :

i) Le comité convient que le Bureau de l'UPOV demandera aux organisations professionnelles de désigner un expert technique pour chacune des espèces pour lesquelles les groupes de travail techniques prévoient d'établir, dans un avenir proche, de nouveaux principes directeurs d'examen ou de réviser ceux qui existent déjà. Le Bureau devra bien préciser à ces organisations que les groupes de travail techniques débattront uniquement de questions techniques.

Sur la base de la liste d'experts techniques, le président de chaque groupe de travail technique décidera d'inviter tel ou tel expert à la session suivante de ce groupe. Les présidents sont libres d'inviter des experts supplémentaires s'ils le jugent utile.

ii) Le comité recommande vivement que des réunions conjointes soient organisées plus souvent avec des experts techniques d'organisations professionnelles en liaison avec les sessions des groupes de travail techniques. Ces réunions conjointes ne devront pas faire partie des sessions des groupes de travail techniques proprement dites. Les invitations à ces réunions devront être adressées conjointement par le président du groupe de travail technique intéressé et par l'Etat membre dans lequel la réunion se tiendra.

iii) Le comité propose au président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles et au président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères d'inviter un expert technique de la Commission des Communautés européennes aux prochaines sessions de leurs groupes.

iv) Le comité laisse au président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières le soin de décider d'inviter ou non un expert technique du Conseil international des ressources phylogénétiques (CIRP) à la prochaine session de son groupe.

v) Toutes les invitations devront être envoyées par le Bureau de l'UPOV.

18. Le comité est informé du projet des Communautés européennes d'établir un nouveau système de commercialisation du matériel de multiplication des plantes fruitières, qui comprendra peut-être des catalogues de variétés et une procédure de certification de celles-ci. Le comité convient qu'un expert technique de la Commission des Communautés européennes pourra aussi être invité aux sessions du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières si ce projet devait se concrétiser.

Possibilités de réduire le coût de l'examen dans le cadre de la coopération

19. Le comité prend note du fait que le Comité administratif et juridique l'a invité à examiner la question de la réduction du coût de l'examen et des possibilités en la matière, ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 17 du document CAJ/XV/8. Il relève que le maintien des collections de référence est une composante essentielle des frais occasionnés et que les Etats membres ne la réduiront pas en reprenant les rapports d'examen effectués par d'autres Etats membres tant qu'ils poursuivront leurs propres essais sur d'autres variétés de la même espèce. L'unique solution est une centralisation des examens. Cette solution est déjà appliquée dans le cas de quelques plantes cultivées secondaires, mais il sera difficile de l'appliquer aux espèces principales.

Questions présentées par les groupes de travail techniques

20. Le débat se déroule essentiellement sur la base du document TC/XXI/3.

21. Examen des caractères distinctifs. Le débat se déroule sur la base des paragraphes 1 à 3 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Le comité note que lorsqu'une variété à l'examen est considérée comme n'étant pas homogène en raison de l'existence de plantes aberrantes, ces dernières doivent être considérées comme pouvant être distinguées de ladite variété et acceptées en tant que variété nouvelle protégée si toutes les autres conditions relatives à la

protection sont remplies. Toutefois, s'agissant des plantes ornementales à multiplication végétative, le service chargé de l'examen pourra dans certains cas avoir l'impression que la variété nouvelle est instable ou qu'elle le deviendra. Le comité attendra le résultat du débat auquel doit procéder le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers avant de poursuivre l'étude de cette question.

22. Examen de l'homogénéité. Le comité note que le Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur étudie actuellement des méthodes nouvelles permettant de surmonter le problème du choix des variétés de référence pour l'examen de l'homogénéité, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Il attendra le résultat de cette étude pour reprendre l'analyse de la question au cours de ses sessions.

Homogénéité de couleur du hile pour la fève et la féverole

23. Le comité prend note des paragraphes 8 et 9 de l'annexe I du document TC/XXI/3, dans lesquels le Groupe de travail technique sur les plantes potagères fait savoir qu'il souhaite proposer avec force au comité qu'il revoie la décision prise à sa vingtième session et révisé les principes directeurs d'examen existants pour la fève et la féverole (document TG/8/4) afin d'assortir d'un astérisque (*) le caractère concernant la pigmentation noire du hile du grain.

24. Le comité décide finalement de modifier les principes directeurs d'examen de la fève et de la féverole en ajoutant un astérisque à ce caractère et en indiquant que l'UPOV a convenu que certaines variétés qui, de par leur structure génétique, présentent une disjonction pour ce caractère peuvent être admises sous réserve que l'obtenteur soit en mesure d'en assurer la stabilité. Toutefois, ce caractère ne peut pas être utilisé pour établir la distinction des variétés visées dans la phrase précédente. Pour ces variétés, le caractère doit être dit "présent" et la description doit toujours inclure l'indication des proportions des deux niveaux d'expression.

25. Le comité note que le Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur examinera plus avant la façon de prévoir de la place dans la base de données pour les niveaux d'expression "absent, présent" des caractères lorsque ceux-ci pourraient présenter une disjonction au sein d'une variété.

26. Tolérances relatives aux plantes endogames. Le débat se déroule sur la base des paragraphes 10 et 11 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Le comité prend note de la possibilité d'admettre certaines tolérances supplémentaires (allant de 5 à 10%) pour les plantes aberrantes observées dans les variétés hybrides d'espèces potagères dès lors que ces plantes sont clairement reconnaissables comme étant des plantes endogames.

27. Différentes solutions adoptées par les Etats membres en ce qui concerne l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité. Le comité prend note des paragraphes 12 et 13 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Il approuve la procédure envisagée par le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles pour le réexamen des caractères indiqués dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV et des caractères supplémentaires pris en considération par les Etats membres.

28. Progrès réalisés dans le domaine de la sélection végétale. Le comité prend note des paragraphes 14 à 19 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Il encourage le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles à poursuivre l'examen des questions qui pourraient se poser en liaison avec les nouveaux progrès dans les techniques de la sélection végétale, notamment en ce qui concerne les variétés hybrides de blé, les variétés synthétiques de colza et le triticale.

29. Harmonisation des listes de caractères établies par différents organes et amélioration des relations avec ces organes. Le comité prend note des paragraphes 20 à 26 de l'annexe I du document TC/XXI/3. En sus des décisions déjà prises en liaison avec le rapport de la deuxième réunion avec les organisations internationales (voir les paragraphes 16 à 18 du présent compte rendu), le comité soutient la proposition du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières d'établir des relations avec d'autres organismes à un échelon national et d'envoyer le projet de principes directeurs d'examen à un plus large éventail d'organisations professionnelles afin d'améliorer la coopération avec ces dernières.

30. Renseignements sur les gènes de résistance des variétés de céréales. Le comité note que la liste des gènes de résistance sera mise à jour chaque année par le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 27 à 29 de l'annexe I du document TC/XXI/3.

31. Etat sanitaire du matériel végétal soumis pour examen. Le comité note que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a fait part de son intention d'élaborer une liste des maladies dont il faudra tenir compte lors de l'envoi de matériel végétal pour examen, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 30 à 33 de l'annexe I du document TC/XXI/3.

32. Liste annuelle des variétés en cours d'examen. Le comité prend note des paragraphes 34 et 35 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Il convient de la nécessité non seulement d'harmoniser les listes annuelles de variétés en cours d'examen, mais aussi d'améliorer leur distribution à l'échelon national afin que les experts qui travaillent réellement sur une espèce donnée reçoivent la partie de la liste qui les intéresse le plus tôt possible.

33. Question à examiner par le Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur. Le comité prend note notamment de l'activité du Groupe de travail technique sur les plantes potagères dans le domaine des statistiques, dont il est rendu compte aux paragraphes 36 à 39 de l'annexe I du document TC/XXI/3.

34. Participation insuffisante aux activités des groupes de travail techniques. Le Comité prend note des paragraphes 40 à 42 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Le débat porte sur la façon d'organiser des réunions à l'échelon d'un sous-groupe afin de permettre aux experts des Etats membres très éloignés de l'endroit où les groupes de travail techniques tiennent leurs réunions de participer plus facilement aux travaux de ces derniers. Certains experts proposent de tenir aussi des réunions à l'échelon d'un sous-groupe, qui ne soient pas directement liées aux réunions ordinaires des groupes de travail techniques, ainsi que l'a prévu le Groupe de travail technique sur les plantes potagères pour 1986, afin de s'assurer de la participation des experts s'occupant précisément des espèces en question. A cette fin, une autre possibilité consiste à organiser une réunion préliminaire entre Etats voisins afin d'étudier les projets de principes directeurs d'examen. S'agissant des plantes tropicales, il est jugé utile d'organiser une réunion mixte au cours de laquelle plusieurs de ces plantes seront examinées de façon intense en présence

d'experts en la matière, ainsi que l'a prévu le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières pour 1986. En définitive, le comité laisse aux groupes de travail techniques le soin de choisir la solution qu'ils estiment être la plus efficace.

35. Nécessité de disposer de nouveaux moyens informels pour l'échange d'informations techniques à un stade précoce. Le comité prend note des paragraphes 43 et 44 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Il décide, à l'unanimité, de prévoir un système de diffusion pour l'échange d'informations techniques à un stade précoce entre les Etats membres de l'UPOV. Cet échange doit être fondé sur la liste de distribution qui est actuellement utilisée pour la communication des rapports du comité et des groupes de travail techniques. Les informations seront distribuées sous la responsabilité des auteurs et non des services nationaux ou des Etats membres.

36. Liste négative indiquant les caractères qu'il conviendrait de ne pas utiliser pour un groupe donné de variétés au sein d'une espèce entrant dans plusieurs groupes différents. Le comité note que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers souhaite que soient indiqués, dans les principes directeurs d'examen portant sur différents groupes de variétés, les caractères qu'il conviendrait de ne pas utiliser pour des groupes donnés, ainsi qu'il est mentionné aux paragraphes 45 et 46 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Le comité demande audit groupe de travail technique et au Groupe de travail technique sur les plantes fruitières de réexaminer les possibilités d'établir une liste négative ou positive de caractères pour les différents groupes au sein d'un genre ou d'une espèce, soit en dressant des listes séparées, soit en ajoutant au Tableau des caractères une colonne indiquant le groupe dans lequel un caractère déterminé doit être pris en considération ou non. Le comité décide qu'il n'est pas nécessaire de faire cette distinction dans les principes directeurs d'examen du cognassier.

Analyse globale sur plusieurs années pour l'examen des caractères distinctifs

37. Mme V. Silvey rend compte des résultats des études consacrées par le Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur à l'analyse globale sur plusieurs années (ci-après dénommée "analyse COY"¹) pour l'examen des caractères distinctifs, qui sont résumés aux paragraphes 47 à 52 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Le comité prend note du fait que trois grands problèmes pratiques devront être résolus avant que les critères actuellement appliqués par l'UPOV puissent être remplacés par l'analyse COY :

i) les différences que fait apparaître actuellement, pour des essais portant sur des plantes individuelles, l'estimation de l'écart type fondée sur l'analyse de la variance de ces plantes ou des parcelles;

ii) la nécessité de maintenir la continuité des décisions en matière de caractères distinctifs lors de l'introduction de l'analyse COY, et

iii) la nécessité de maintenir la possibilité actuelle de prendre d'ores et déjà une décision concernant le caractère distinctif après deux années d'essais.

¹ Selon le sigle anglais (Combined Over-Years Analysis).

Toutefois, le comité décide que le Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur essaiera de trouver une solution à ces problèmes au cours de sa prochaine session et présentera un rapport à ce sujet lors de la prochaine session du comité.

Liste d'ouvrages et d'autres documents de référence utiles pour l'examen des variétés

38. Le comité prend note des paragraphes 53 à 56 de l'annexe I du document TC/XXI/3 ainsi que du document TC/XXI/4 qui contient le projet de la liste d'ouvrages et d'autres documents de référence utiles pour l'examen des variétés. Il approuve la présentation de cette liste ainsi que la recommandation selon laquelle elle doit inclure les listes nationales de variétés recommandées et être mise à jour chaque année. Toutefois, il faut qu'elle soit vérifiée encore une fois par les experts des groupes de travail techniques pour ce qui est de son contenu et des corrections qu'il reste à apporter, ou de toute information à ajouter.

Principes directeurs d'examen

39. Le comité étudie les projets de principes directeurs d'examen mentionnés au paragraphe 1 du document TC/XXI/2 (à l'exception de ceux relatifs au bégonia élatior), compte tenu des changements que le comité de rédaction y a apportés et dont il a rendu compte au cours de la présente session. Il prend note aussi des observations et des informations supplémentaires concernant les projets de principes directeurs d'examen mentionnés dans les documents TC/XXI/2 et TC/XXI/2 Add., notamment celles relatives aux exemples de variétés utilisés dans les principes directeurs d'examen du cotonnier, et à l'inclusion, dans les principes directeurs d'examen de l'olivier, de la modification proposée par M. B. Bar-Tel (Israël) qui doit encore être acceptée par le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières. Il note également qu'en ce qui concerne les principes directeurs d'examen de l'arachide, quelques questions mineures demandent à être précisées par l'expert de l'Afrique du Sud.

40. Le comité adopte les principes directeurs d'examen des espèces suivantes :

- TG/5/3 (proj.) - Trèfle violet (révision)
- TG/16/3 (proj.) - Riz (révision)
- TG/38/5 (proj.) - Trèfle blanc (révision)
- TG/47/4 (proj.) - Streptocarpus (révision)
- TG/50/4 (proj.) - Vigne (révision)
- TG/72/3 (proj.) - Saule
- TG/88/2 (proj.) - Cotonnier
- TG/93/2 (proj.) - Arachide
- TG/94/2 (proj.) - Callune
- TG/95/2 (proj.) - Lagerstroemia
- TG/97/2 (proj.) - Avocatier
- TG/98/2 (proj.) - Actinidia
- TG/99/2 (proj.) - Olivier
- TG/100/2 (proj.) - Cognassier

41. Le comité prend note également de l'état d'avancement des travaux sur les principes directeurs d'examen mentionnés au paragraphe 5 du document TC/XXI/2. Des listes actualisées des principes directeurs d'examen figurent dans les annexes II et III du présent rapport.

42. Le comité prend note aussi des commentaires généraux sur les principes directeurs d'examen que le Bureau de l'Union a reçus de la Commission de la protection du droit de l'obtenteur de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH) et qui sont reproduits au paragraphe 2 du document TC/XXI/2 Add. Le comité étudie chacun de ces commentaires et prie le Bureau de l'Union d'expliquer la position de l'UPOV à l'AIPH.

Révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique

43. M. G. Fuchs (République fédérale d'Allemagne) présente le projet de révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique, qui est reproduit aux annexes I et II du document TC/XXI/6. Le débat se déroule sur la base de ce document et des paragraphes 57 à 62 de l'annexe I du document TC/XXI/3, qui contiennent les vues des groupes de travail techniques à ce sujet.

44. Au cours du débat, le comité prend note des observations ci-après concernant ce projet sans prendre, toutefois, de décision à propos d'aucune d'entre elles :

i) le numéro de référence de l'autorité qui effectue l'examen devrait être ajouté;

ii) le numéro de référence de l'autorité qui a demandé l'examen devrait être ajouté;

iii) le numéro de la demande devrait être ajouté;

iv) un espace devrait être prévu pour des numéros supplémentaires afin que le formulaire puisse être utilisé à des fins diverses;

v) la référence de l'obtenteur devrait être mentionnée après le nom de l'espèce;

vi) une colonne devrait être ajoutée pour les observations;

vii) une colonne séparée devrait être prévue pour les numéros nationaux des caractères;

viii) les caractères nationaux supplémentaires devraient être indiqués après ceux mentionnés dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV;

ix) le fait de distinguer les caractères nationaux à l'aide de la lettre "N" pourrait rendre toute automatisation difficile;

x) tous les niveaux d'expression d'un caractère devraient être ajoutés. Toutefois, cela pourrait rendre le rapport trop long;

xi) une case pour les notes devrait être introduite afin de réduire le travail de traduction des Etats membres dont la langue n'est pas l'une de celles utilisées par l'UPOV;

xii) des formulaires distincts devraient être établis pour chacune des langues de l'UPOV.

45. Le comité décide de demander aux groupes de travail techniques des observations sur le projet avant de le réexaminer sur la base d'un nouveau texte qui sera établi par le Bureau de l'UPOV compte tenu de l'ensemble des observations formulées.

Principes directeurs d'examen normalisés

46. M. F. Schneider présente la proposition relative aux nouveaux principes directeurs d'examen normalisés, avec le streptocarpus comme exemple, telle qu'elle est reproduite dans le document TWO/XVIII/3. Le débat se déroule sur la base de ce document et des paragraphes 63 à 66 de l'annexe I du document TC/XXI/3, qui contiennent les observations des groupes de travail techniques à ce sujet. A l'issue du débat, le comité décide ce qui suit :

i) les paragraphes devront être numérotés chapitre par chapitre;

ii) il conviendra que la "légende" fasse l'objet d'un nouveau chapitre intitulé "Caractères et symboles", qui sera placé avant celui intitulé "Tableau des caractères", et qu'elle porte également sur les informations actuellement données à propos de ce tableau, ainsi qu'il est mentionné aux paragraphes 12 et 13 du document TWO/XVIII/3;

iii) au bas de la première page du Tableau des caractères, il conviendra de supprimer l'explication relative à l'astérisque et de la remplacer par une note indiquant que l'explication de l'ensemble des abréviations et symboles utilisés dans le tableau figure dans le chapitre "Caractères et symboles".

iv) le chapitre concernant le groupement devra être intitulé "Groupement des variétés".

47. Le comité décide qu'à l'avenir les principes directeurs d'examen devront tous être élaborés ou révisés selon ce nouveau modèle. Toutefois, pour éviter que des informations ne fassent défaut, les documents adoptés pendant la session en cours devront encore être publiés sous l'ancienne forme, sinon à l'exception des principes directeurs d'examen du streptocarpus, qui peuvent déjà être publiés selon le nouveau modèle. Les groupes de travail techniques examineront aussi le libellé des principes directeurs d'examen qui doivent être publiés ou révisés prochainement, afin d'uniformiser tous les principes directeurs d'examen établis par chacun d'eux.

Codes des couleurs et questions connexes

48. Le comité prend note du rapport sur la nouvelle comparaison des divers codes des couleurs, qui est donnée à l'annexe III du document TC/XXI/3, et d'un nouvel élément d'information concernant ces codes, qui figure dans le document TC/XXI/5. Il confirme certaines recommandations préliminaires relatives à l'utilisation de différents codes, dont traitent les paragraphes 67 à 71 de l'annexe I du document TC/XXI/3, et notamment son soutien à la réimpression du code des couleurs RHS.

49. Le comité prend acte également d'un rapport de M. Schneider (Pays-Bas) sur la réimpression du code des couleurs RHS. Selon M. Schneider, la nouvelle édition de ce code a été rendue possible grâce à l'aide financière du Conseil hollandais des fleurs, organisme subsidiaire de la Société néerlandaise de vente publique de fleurs (VBN). Cette nouvelle édition sera probablement disponible à la fin du mois de janvier 1986. Les couleurs devraient être exactement les mêmes que celles de la première édition. Toutefois, les échantillons ne seront pas entourés d'une bordure blanche, la couleur s'étendant jusqu'au bord de l'éventail. Un trou central de 12 mm de diamètre permettra de trouver plus facilement la couleur de référence qui correspond à la couleur de l'objet. Au total, 6.000 exemplaires seront imprimés. Le prix de détail

sera d'environ 68 francs suisses. Sur chaque éventail figurera un mode d'emploi sommaire en quatre langues. Un manuel complet en quatre langues sera joint.

50. Le comité soutient la réimpression du code des couleurs RHS et s'en félicite. Par ailleurs, il prie le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers d'étudier plus avant la question des codes des couleurs en vue d'établir un plan à long terme pour leur utilisation. Un expert du Japon élaborera un document assorti de quelques questions aux fins de cette étude.

Rapport sur l'examen de l'utilisation des méthodes d'électrophorèse pour le blé

51. Le comité prend note des paragraphes 72 à 75 de l'annexe I du document TC/XXI/3, qui contiennent les résultats de la première année d'examen de l'utilisation des méthodes d'électrophorèse pour le blé et le plan prévu pour la deuxième année. Le comité souligne qu'il conviendrait de formuler plus précisément la procédure appliquée dans les diverses méthodes d'électrophorèse afin d'éviter les écarts observés dans les résultats obtenus par différents pays.

Protection des obtentions végétales et maladies à virus

52. Le comité prend note des paragraphes 76 à 79 de l'annexe I du document TC/XXI/3. Il prie le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers de réexaminer la question de la protection des obtentions végétales et des maladies à virus. Plusieurs experts déclarent que, dans le cas mentionné, aucun changement génétique ne s'est produit, l'expression précédente pouvant être obtenue par culture de méristèmes. Une simple différence dans l'état sanitaire ne saurait produire une variété nouvelle. Le comité estime que la question constitue peut-être un cas limite qui pourrait être examiné dans le contexte de l'incidence de la biotechnologie sur la protection des variétés végétales et décide de revenir sur ce sujet au cours de la prochaine session.

Programme de la vingt-deuxième session

53. Le comité note que le Conseil a déjà décidé que la vingt-deuxième session du comité se tiendra les 20 et 21 novembre 1986. Il est prévu que, au cours de cette session, il

i) prendra connaissance des rapports d'activité des groupes de travail techniques;

ii) examinera les questions soulevées par les groupes de travail techniques;

iii) se prononcera sur les principes directeurs d'examen qui lui seront soumis par les groupes de travail techniques pour adoption;

iv) mènera à terme, si possible, le débat sur l'introduction de l'analyse globale sur plusieurs années;

v) prendra connaissance du rapport sur l'étude des propositions relatives à une nouvelle méthode d'examen de l'homogénéité;

vi) approuvera la liste élargie des ouvrages et d'autres documents de référence utiles pour l'examen des variétés;

vii) poursuivra la révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique;

viii) examinera les résultats de l'analyse d'un plan à long terme pour l'utilisation des codes de couleurs;

ix) prendra connaissance du rapport sur l'étude des différentes méthodes d'électrophorèse;

x) examinera la question de la protection des obtentions végétales et des maladies à virus.

Questions diverses

54. Variété de blé "Moulin". Le comité prend acte d'un bref rapport de l'expert du Royaume-Uni sur la modification qu'il est prévu d'apporter à la procédure d'examen des variétés de blé. Cette modification fait suite à la décision du tribunal concernant la variété de blé d'hiver "Moulin". Le comité note que cette modification pourrait être publiée sous sa forme définitive au début de l'année prochaine.

55. Bref rapport sur le système d'examen des variétés aux Etats-Unis d'Amérique. M. Espenhain (Danemark) rend brièvement compte de son séjour aux Etats-Unis d'Amérique lors duquel il a essayé de se familiariser avec les examens de variétés nouvelles qui y sont effectués. Il a été jugé utile au Danemark d'inclure le plus grand nombre possible d'espèces dans la liste de celles qui sont susceptibles d'être protégées afin de stimuler la sélection végétale et pendant ces dernières années plusieurs obtenteurs d'espèces ornementales ont demandé aux autorités nationales d'inclure des espèces nouvelles dans cette liste. C'est pour cette raison que ce séjour a été organisé : le principal objectif était de collecter des informations pour aider les pouvoirs publics à prendre une décision au sujet de la possibilité d'instaurer un système d'examen analogue à celui des Etats-Unis au Danemark, notamment pour les espèces ornementales nouvelles.

56. Application de la chromatographie en phase gazeuse à l'examen des variétés. Le comité prend note du fait que le Bureau de l'UPOV communiquera aux Etats membres quelques informations fournies par l'expert du Japon au sujet de la possibilité d'utiliser la chromatographie en phase gazeuse pour l'examen des variétés.

57. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Trois annexes suivent]

TC/XXI/7

ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE

I. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/VERBANDSSTAATEN

BELGIUM/BELGIQUE/BELGIEN

Mr. W.J.G. VAN ORMELINGEN, Ingénieur agronome, Service de la protection des obtentions végétales, Manhattan Center, Office Tower, 21, avenue du Boulevard, 1210 Bruxelles

DENMARK/DANEMARK/DANEMARK

Mr. F. ESPENHAIN, Head of Office, Board for Plant Novelties, Tystofte, 4230 Skaelskoer

FRANCE/FRANKREICH

Mr. J. GUIARD, Ingénieur, INRA/GEVES, La Minière, 78280 Guyancourt

GERMANY (FED. REP. OF)/ALLEMAGNE (REP. FED. D')/DEUTSCHLAND (BUNDESREPUBLIK)

Dr. G. FUCHS, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

Dr. J. HABBEN, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

IRELAND/IRLANDE/IRLAND

Mr. D.P. FEELEY, Department of Agriculture, Agriculture House, Kildare Street, Dublin 2

JAPAN/JAPON/JAPAN

Mr. H. ITO, Assistant Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

Mr. N. INOUE, First Secretary, Permanent Mission of Japan, 10, avenue de Budé, 1202 Geneva, Switzerland

NETHERLANDS/PAYS-BAS/NIEDERLANDE

Mr. R. DUYVENDAK, Head, Botanical Research Agricultural Crops, RIVRO, P.B. 32, 6700 AA Wageningen

Mr. F. SCHNEIDER, Head, Department of Horticultural Botany, RIVRO, P.B. 32, 6700 AA Wageningen

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NEUSEELAND

Mr. F.W. WHITMORE, Registrar of Plant Varieties, Plant Varieties Office,
P.O. Box 24, Lincoln, Canterbury

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUDAFRIKA

Dr. J.H. GROBLER, Agricultural Counsellor, South African Embassy, Trafalgar
Square, London WC2N 5DP, United Kingdom

SPAIN/ESPAGNE/SPANIEN

Dr. J.-M. ELENA ROSSELLO, Jefe del Registro de Variedades, Instituto Nacional
de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

SWEDEN/SUEDE/SCHWEDEN

Mr. S. MEJEGAARD, President of Division of the Court of Appeal, Armfeltsgatan 4,
115 34 Stockholm

Mr. A.O. SVENSSON, Head of Office, Statens växtsortnämnd, Pipersväg 165,
171 73 Solna

SWITZERLAND/SUISSE/SCHWEIZ

Dr. W. GFELLER, Leiter des Büros für Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft,
Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern

M. R. GUY, Chef de service chargé de l'examen, Station fédérale de recherches
agronomiques de Changins, 1260 Nyon

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/VEREINIGTES KONIGREICH

Mrs. V. SILVEY, Deputy Director, National Institute of Agricultural Botany,
Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE

Mr. R.D. SEATON, Deputy Director, Department of Agriculture and Fisheries for
Scotland, Agricultural Scientific Services, East Craigs, Edinburgh EH12 8NJ

II. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/
ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATIONEN

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY (EEC)/COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)/EURO-
PAEISCHE WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (EWG)

Dr. M. VALVASSORI, Administrateur à la Direction générale de l'Agriculture,
200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles, Belgique

TC/XXI/7
Annex I/Annexe I/Anlage I
page 3, Seite 3

III. OFFICER/BUREAU/VORSITZ

Dr. J.-M. ELENA ROSSELLO, Chairman
Mr. R. GUY, Vice-Chairman

IV. OFFICE OF UPOV/BUREAU DE L'UPOV/BUERO DER UPOV

Dr. H. MAST, Vice Secretary-General
Dr. M.-H. THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Mr. A. HEITZ, Senior Officer
Mr. A. WHEELER, Senior Officer
Mr. M. TABATA, Associate Officer

[Annex II follows/
Annexe II suit/
Anlage II folgt]

TC/XXI/7
ANNEXE II

Aperçu général - Etat des principes directeurs d'examen (au 13 novembre 1985)

* Groupe de travail technique Etat	* Plantes agricoles	* Plantes fruitières	* Plantes ornementales et Arbres forestiers	* Plantes potagères
* Agrostide	* Abricotier	* Alstroèmère	* Betterave rouge	*
* Arachide	* Actinidia	* Anthurium	* Carotte	*
* Avoine	* Agrumes	* Bégonia elatior	* Céleri-branché	*
* Blé (Triticum aestivum)	* Amandier	* Berberis	* Céleri-rave	*
* Blé (T. durum seulement)	* Avocatier	* Callune	* Chou de Bruxelles	*
* Chou-navet	* Cassis	* Chrysanthème	* Chou frisé	*
* Colza	* Cerisier	* Epine du Christ	* Chou pommé	*
* Cotonnier	* Cognassier	* Euphorbia fulgens	* Chou-fleur	*
* Dactyle	* Fraisier	* Forsythia	* Chou-navet	*
* Fétuque des prés, Fétuque élevée	* Groseillier à grappes	* Freesia	* Chou-rave	*
* Fétuque ovine, Fétuque rouge	* Groseillier à maquereau	* Gerbera	* Concombre, Cornichon	*
* Fléole	* Kaki	* Kalanchoë	* Epinard	*
* Fève, féverole	* Noisetier	* Lagerstroemia	* Fève, féverole	*
* Lin	* Olivier	* Lis	* Haricot	*
* Lupins	* Pêcher	* Narcisse, Jonquille	* Haricot d'Espagne	*
* Luzerne	* Poirier	* Oeillet	* Laitue	*
* Maïs	* Pommier	* Pelargonium	* Mâche	*
* Navet	* Prunier européen	* Peuplier	* Navet	*
* Orge	* Prunier japonais	* Poinsettia	* Oignon	*
* Pâturin des prés	* Ronce fruitière	* Rhododendron	* Piment	*
* Pois	* Vigne	* Rosier	* Poireau	*
* Pomme de terre		* Saintpaulia	* Pois	*
* Ray-grass		* Saule	* Radis d'été, d'automne et d'hiver	*
* Riz		* Streptocarpus	* Radis de tous les mois	*
* Seigle		* Thuya du Canada	* Rhubarbe	*
* Soja			* Tomate	*
* Tournesol				*
* Trèfle blanc				*
* Trèfle violet				*
* Vesce commune				*
* Pomme de terre°	* Framboisier°	* Bégonia elatior°	* Melon	*
* Navet, Navette°	* Pommier°	* Cactus de Noël, Cactus jonc	* Navet, Navette°	*
		* Genévrier		*
		* Impatiente		*
		* Pommier		*
* Agrostide°	* Bananier	* Alstroèmère°	* Aneth	*
* Carthame	* Châtaignier	* Bégonia tuberosa hybrida	* Asperge	*
* Luzerne°	* Goyavier	* Chrysanthemum°	* Aubergine	*
* Pâturin des prés°	* Groseillier à maquereau°	* Dieffenbachia	* Brocoli	*
* Triticale	* Macadamia	* Epicéa commun	* Carotte°	*
* Vesce commune°	* Manguier	* Glaïeul	* Champignon de couche	*
	* Porte-greffes du Prunus	* Hortensia	* Chicorée	*
	* Ronce fruitière°	* Iris (bulbeux)	* Chou de Bruxelles°	*
		* Pelargonium grandiflorum	* Chou de Chinois	*
		* Pelargonium°	* Chou-fleur°	*
		* Pyracantha, Buisson ardent	* Chou pommé°	*
		* Rhododendron°	* Civette, Ciboulette	*
		* Rosier	* Concombre, Cornichon°	*
		* Tulipe	* Courgette	*
		* Weigela	* Epinard°	*
			* Fenouil	*
			* Haricot d'Espagne°	*
			* Oenothera, Onagre	*
			* Pastèque	*
			* Persil	*
			* Poirée	*
			* Salsifis noir,	*
			* Scorsonère	*
			* Tomate°	*

° = (révision)

[L'annexe III suit]

TC/XXI/7

ANNEX III/ANNEXE III/ANLAGE III

Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.*)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as of November 13, 1985)

Principes directeurs d'examen ou de leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.*)" préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 13 novembre 1985)

Prüfungsrichtlinien und Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.*)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 13. November 1985)

Numerical Order of Test Guidelines/
Principes directeurs dans l'ordre numérique/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/01/2	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	
* TG/02/4	Maize	Maïs	Mais	Zea mays L.
* TG/03/1	Wheat (only applicable to Triticum durum Desf.)	Blé (applicable à Triticum durum Desf. seulement)	Weizen (nur anwendbar auf Triticum durum Desf.)	Triticum durum Desf.
* TG/03/8	Wheat	Blé	Weizen	Triticum aestivum L.
* TG/04/4	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/05/4	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trifolium pratense L.
* TG/06/1	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
o TG/06/...?	Lucerne (revision)	Luzerne (revision)	Luzerne (Revision)	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/4	Peas	Pois	Erbsen	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/4	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Vicia faba L.
* TG/09/1	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Phaseolus coccineus L.
o TG/09/...?	Runner Bean (revision)	Haricot d'Espagne (revision)	Prunkbohne (Revision)	Phaseolus coccineus L.
* TG/10/4	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/4	Rose	Rosier	Rose	Rosa L.
o TG/11/...?	Rose (revision)	Rosier (revision)	Rose (Revision)	Rosa L.
* TG/12/4	French Bean	Haricot	Bohne	Phaseolus vulgaris L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/13/4	Lettuce	Laitue	Salat	<i>Lactuca sativa</i> L.
* TG/14/1	Apple (excluding ornamental varieties)	Pommier (à l'exclusion des variétés ornementales)	Apfel (Zierapfelsorten ausgeschlossen)	<i>Malus</i> Mill.
- TG/14/2(proj.)	Apple (excluding ornamental varieties) (revision)	Pommier (à l'exclusion des variétés ornementales) (revision)	Apfel (Zierapfelsorten ausgeschlossen) (Revision)	<i>Malus</i> Mill.
- TG/14/3(proj.)	Apple	Pommier	Apfel	<i>Malus</i> Mill.
* TG/15/1 + Corr.	Pear	Poirier	Birne	<i>Pyrus communis</i> L.
* TG/16/4	Rice	Riz	Reis	<i>Oryza sativa</i> L.
* TG/17/3	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	<i>Saintpaulia ionantha</i> H. Wendl.
* TG/18/1	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	<i>Begonia</i> -Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: <i>Begonia X hiemalis</i> Fotsch
- TG/18/3(proj.)	Elatior Begonia (revision)	Bégonia elatior (revision)	Elatior-Begonie (Revision)	<i>Begonia</i> -Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: <i>Begonia X hiemalis</i> Fotsch
* TG/19/7	Barley	Orge	Gerste	<i>Hordeum vulgare</i> L. sensu lato
* TG/20/7	Oats	Avoine	Hafer	<i>Avena sativa</i> L. & <i>Avena nuda</i> L.
* TG/21/7	Poplar	Peuplier	Pappel	<i>Populus</i> L.
* TG/22/6	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	<i>Fragaria</i> L.
* TG/23/2	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	<i>Solanum tuberosum</i> L.
- TG/23/3(proj.)	Potato (revision)	Pomme de terre (revision)	Kartoffel (Revision)	<i>Solanum tuberosum</i> L.
* TG/24/5	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	<i>Euphorbia pulcherrima</i> Willd. ex Klotzsch
* TG/25/5	Carnation (vegetatively propagated varieties)	Oeillet (variétés à multi- plication végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Dianthus</i> L.
* TG/26/4	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	<i>Chrysanthemum</i> spec.
o TG/26/5(proj.)	Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (revision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	<i>Chrysanthemum</i> spec.

TC/XXI/7
Annex III/Annexe III/Anlage III
page 3, Seite 3

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/27/6	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végétative)	Freesie (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Freesia Eckl. ex Klatt
* TG/28/5	Pelargonium (zonal, ivy- leaved and their hybrids)	Pelargonium (zonale, geranium- lierre et hybrides)	Pelargonie (zonale, Peltaten und deren Hybriden)	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hér. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hér. ex Ait. & hybrids/ hybrides/Hybriden
o TG/28/...?	Pelargonium (zonal, ivy- leaved and their hybrids) (revision)	Pelargonium (zonale, geranium- lierre et hybrides) (revision)	Pelargonie (zonale, Peltaten und deren Hybriden) (Revision)	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hér. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hér. ex Ait. & hybrids/ hybrides/Hybriden
* TG/29/3	Alstroemeria	Alstroèmère	Inkalilie	Alstroemeria L.
o TG/29/...?	Alstroemeria (revision)	Alstroèmère (revision)	Inkalilie (Revision)	Alstroemeria L.
* TG/30/3	Bent	Agrostide	Straussgras	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.
o TG/30/...?	Bent (revision)	Agrostide (revision)	Straussgras (Revision)	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.
* TG/31/6	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras	Dactylis glomerata L.
* TG/32/3	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Vicia sativa L.
o TG/32/...?	Common Vetch (revision)	Vesce commune (revision)	Saatwicke (Revision)	Vicia sativa L.
* TG/33/3	Kentucky Bluegrass (apomictic vari- eties)	Pâturin des prés (variétés apo- mictiques)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)	Poa pratensis L.
o TG/33/...?	Kentucky Bluegrass (apomictic vari- eties) (revision)	Pâturin des prés (variétés apo- mictiques) (revision)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)(Revision)	Poa pratensis L.
* TG/34/6	Timothy	Fléole	Lieschgras	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/3	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süß- kirsche, Sauer- kirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/36/3 + Corr.	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/37/3	Turnip	Navet	Herbst-, Mairübe	<i>Brassica rapa</i> L. var. <i>rapa</i>
- TG/37/4(proj.)	Turnip, Turnip Rape (including Turnip Greens, Grazing Turnip, Broccoletto) (revision)	Navet, Navette (revision)	Herbst-, Mairübe, Rübсен (Revision)	<i>Brassica rapa</i> L. sensu lato
* TG/38/6	White Clover	Trèfle blanc	Weissklee	<i>Trifolium repens</i> L.
* TG/39/6	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohrschwinge	<i>Festuca pratensis</i> Huds. & <i>Festuca arundinacea</i> Schreb.
* TG/40/3	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	<i>Ribes nigrum</i> L.
* TG/41/4	European Plum (fruit varieties, rootstocks excluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)	<i>Prunus domestica</i> L. & <i>Prunus insititia</i> L.
* TG/42/3	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	<i>Rhododendron</i> L.
o TG/42/...?	Rhododendron (revision)	Rhododendron (revision)	Rhododendron (revision)	<i>Rhododendron</i> L.
* TG/43/3	Raspberry	Framboisier	Himbeere	<i>Rubus idaeus</i> L. & hybrids/hybrides/Hybriden
- TG/43/4(proj.)	Raspberry (revision)	Framboisier (revision)	Himbeere (Revision)	<i>Rubus idaeus</i> L. & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/44/3	Tomato	Tomate	Tomate	<i>Lycopersicon lycopersicum</i> (L.) Karst. ex. Farw.
o TG/44/...?	Tomato (revision)	Tomate (revision)	Tomate (Revision)	<i>Lycopersicon lycopersicum</i> (L.) Karst. ex. Farw.
* TG/45/3	Cauliflower	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>botrytis</i>
o TG/45/...?	Cauliflower (revision)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu) (revision)	Blumenkohl (Revision)	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>botrytis</i>
* TG/46/3	Onion	Oignon	Zwiebel	<i>Allium cepa</i> L.
* TG/47/5	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	<i>Streptocarpus X hybridus</i> Voss

TC/XXI/7
Annex III/Annexe III/Anlage III
page 5, Seite 5

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/48/3 + Corr.	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan)	Kopfkohl (Weisskohl, Rot- kohl und Wirsing)	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. f. <i>alba</i> DC.; <i>B. oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. f. <i>rubra</i> (L.) Thell.; <i>B. oleracea</i> L. var. <i>bullata</i> DC. & <i>B. oleracea</i> L. var. <i>sabauda</i> L.
o TG/48/...?	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage) (revision)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan) (revision)	Kopfkohl (Weisskohl, Rot- kohl und Wirsing) (Revision)	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. f. <i>alba</i> DC.; <i>B. oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. f. <i>rubra</i> (L.) Thell.; <i>B. oleracea</i> L. var. <i>bullata</i> DC. & <i>B. oleracea</i> L. var. <i>sabauda</i> L.
* TG/49/3	Carrot	Carotte	Möhre	<i>Daucus carota</i> L.
o TG/49/...?	Carrot (revision)	Carotte (revision)	Möhre (Revision)	<i>Daucus carota</i> L.
* TG/50/5	Vine	Vigne	Rebe	<i>Vitis</i> L.
* TG/51/3	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	<i>Ribes uva-crispa</i> L., <i>R. grossularia</i> L.
o TG/51/...?	Gooseberry (revision)	Groseillier à maquereau (revision)	Stachelbeere (Revision)	<i>Ribes uva-crispa</i> L., <i>R. grossularia</i> L.
* TG/52/2	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere	<i>Ribes sylvestre</i> (Lam.) Mert. & W. Koch, <i>R. niveum</i> Lindl.
* TG/53/3	Peach	Pêcher	Pfirsich	<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch
* TG/54/3	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>oleracea</i> var. <i>gemmifera</i> DC.
o TG/54/...?	Brussels Sprouts (revision)	Chou de Bruxelles (revision)	Rosenkohl (Revision)	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>oleracea</i> var. <i>gemmifera</i> DC.
* TG/55/3	Spinach	Épinard	Spinat	<i>Spinacia oleracea</i> L.
o TG/55/...?	Spinach (revision)	Épinard (revision)	Spinat (Revision)	<i>Spinacia oleracea</i> L.
* TG/56/3	Almond	Amandier	Mandel	<i>Prunus amygdalus</i> Batsch
* TG/57/3	Flax, Linseed	Lin	Lein	<i>Linum usitatissimum</i> L.
* TG/58/3	Rye	Seigle	Roggen	<i>Secale cereale</i> L.
* TG/59/3	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	<i>Lilium</i> L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/60/3	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>esculenta</i>
* TG/61/3	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	<i>Cucumis sativus</i> L.
o TG/61/...?	Cucumber, Gherkin (revision)	Concombre, Cornichon (revision)	Gurken (Revision)	<i>Cucumis sativus</i> L.
* TG/62/3	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	<i>Rheum rhabarbarum</i> L.
* TG/63/3	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>radicola</i> Pers.
* TG/65/3	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gongylodes</i> L.
* TG/66/3	Lupins	Lupins	Lupinen	<i>Lupinus albus</i> , L. <i>angustifolius</i> , L. <i>luteus</i>
* TG/67/4	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschliesslich Härtlicher Schwin- gel), Rotschwingel	<i>Festuca ovina</i> L. sensu lato & F. <i>rubra</i> L.
* TG/68/3	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	<i>Berberis</i> L.
* TG/69/3	Forsythia	Forsythia	Forsythie	<i>Forsythia</i> Vahl
* TG/70/3	Apricot	Abricotier	Aprikose	<i>Prunus armeniaca</i> L.
* TG/71/3	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	<i>Corylus avellana</i> L. & <i>C. maxima</i> Mill.
* TG/72/4	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	<i>Salix</i> L.
* TG/73/3	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	<i>Rubus</i> subg. <i>rubus</i> Sect. <i>moriferi</i> & hybrids/hybrides/ Hybriden
o TG/73/...?	Blackberry (revision)	Ronce fruitière (revision)	Brombeere (Revision)	<i>Rubus</i> subg. <i>rubus</i> Sect. <i>moriferi</i> & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/74/3	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	<i>Apium graveolens</i> L. var. <i>rapaceum</i> (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	<i>Valerianella locusta</i> L. & <i>V. eriocarpa</i> Desv.
* TG/76/3	Sweet Pepper	Piment	Paprika	<i>Capsicum annuum</i> L.

TC/XXI/7
Annex III/Annexe III/Anlage III
page 7, Seite 7

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/77/3	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	Gerbera Cass.
* TG/78/3	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
* TG/79/3	White Cedar	Thuya du Canada	Lebensbaum	Thuya occidentalis L.
* TG/80/3	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	Celery	Céleri-branche	Bleichsellerie	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
* TG/83/3	Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomé- lo; à l'exclusion des variétés porte- greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen)	Citrus L.
* TG/84/3	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/ andere diploïde Pflaumensorten
* TG/85/3	Leek	Poireau	Porree	Allium porrum L.
* TG/86/2	Anthurium (vegetatively propagated vari- eties)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten)	Anthurium Schott
* TG/87/2	Narcissi (includ- ing Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narcissus L.
* TG/88/3	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Gossypium L.
* TG/89/3	Swede	Chou-navet	Kohlrübe	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
* TG/91/3	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/seine Hybriden)

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/92/3	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement vari- étés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	Groundnut	Arachide	Erdnuss	Arachis L.
* TG/94/3	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna vulgaris (L.) Hull.
* TG/95/3	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
o TG/96/1(proj.)	Norway Spruce (vegetatively propagated vari- eties)	Epicéa commun (variétés à multi- plication végé- tative)	Gemeine Fichte (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Picea abies A. Dietr.
* TG/97/3	Avocado	Avocatier	Avocado	Persea americana Mill.
* TG/98/3	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.
* TG/99/3	Olive (vegetat- ively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multiplication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeu- gung)	Olea europaea L.
* TG/100/3	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruit- ières et variétés porte-greffes)	Quitte (Sorten zur Fruchter- zeugung und Unterlagssorten)	Cydonia Mill. sensu stricto
- TG/101/1(proj.)	Christmas Cactus, Easter Cactus	Cactus de Noël, Cactus jonc	Weihnachtskaktus, Osterkaktus	Schlumbergera Lem. including Zygocactus K. Schum., Rhipsalis dopsis Britt. et Rose including Epihyllop- sis Berger and their hybrids/et ses hybrides/und ihre Hybriden
- TG/102/1(proj.)	Impatiens, Busy Lizzie	Impatiens	Impatiens	Impatiens L.
- TG/103/1(proj.)	Juniper	Genévrier	Wacholder	Juniperus L.
- TG/104/1(proj.)	Melon	Melon	Melone	Cucumis melo L.

TC/XXI/7
Annex III/Annexe III/Anlage III
page 9, Seite 9

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
o	Asparagus	Aspèrge	Spargel	<i>Asparagus officinalis</i> L.
o	Banana	Bananier	Banane	<i>Musa</i> L.
o	Begonia Tuber- hybrida	Begonia Tuber- hybrida	Knollenbegonien- Hybriden	<i>Begonia X tuber- hybrida</i> Voss, B. <i>Tuberhybrida</i>
o	Black Salsify	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	<i>Scorzonera hispanica</i> L.
o	Broccoli	Brocoli	Brokkoli	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>cymosa</i> Duch.
o	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	<i>Castanea</i>
o	Chinese Cabbage	Chou de Chinois	Chinakohl	<i>Brassica pekinensis</i> L.
o	Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	<i>Allium schoenoprasum</i> L.
o	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	<i>Dieffenbachia</i> Schott
o	Dill	Aneth	Dill	<i>Anethum graveolens</i> L.
o	Egg Plant	Aubergine	Aubergine	<i>Solanum melongena</i> var. <i>esculentum</i> Nees
o	Endive	Chicorée	Endivie	<i>Cichorium endivia</i> L.
o	Fennel	Fenouil	Fenchel	<i>Foeniculum vulgare</i> P. Mill.
o	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	<i>Gladiolus</i> L.
o	Guava	Goyavier	Guayave	<i>Psidium guayava</i> L.
o	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	<i>Hydrangea</i> L.
o	Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	<i>Iris</i> L.
o	Leaf Beet	Poirée	Mangold	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>cicla</i> (L.) Ulrich
o	Macadamia	Macadamia	Macadamia	<i>Macadamia</i>
o	Mango	Manguier	Mango	<i>Mangifera indica</i> L.
o	Mushroom	Champignon de couche	Champignon	<i>Agaricus</i> L.
o	Oenothera, Evening Primrose	Oenothère, Onagre	Nachtkerze	<i>Oenothera</i> L.
o	Parsley	Persil	Petersilie	<i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
o	Pelargonium grandiflorum	Pelargonium grandiflorum	Pelargonium Grandiflorum- Hybriden (Edel- pelargonien)	<i>Pelargonium X domé- sticum</i> L. H. Bailey, <i>P. grandiflorum hort.</i> non Willd.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
o	Prunus rootstocks	Porte-greffes de Prunus	Prunus-Unterlagen	Prunus L.
o	Pyracantha, Fire-thorn	Pyracantha, Buisson ardent	Feuerdorn	Pyracantha M.J. Roem.
o	Safflower	Carthame	Saflor	Carthamus tinctorius L.
o	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipa L.
o	Triticale	Triticale	Triticale	Triticum aestivum X Secale cereale
o	Vegetable Marrow, Pumpkin	Courgette	Gartenkürbis	Cucurbita pepo L.
o	Water Melon	Pastèque	Wassermelone	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
o	Weigela	Weigela	Weigelia	Weigela Thunb.

* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant

[End of Annex III and of document]/
Fin de l'annexe III et du document/
Ende der Anlage III und des Dokuments]